

Les subsides

M. le vice-président: L'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) a la parole.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'aimerais faire un rappel au Règlement à la Chambre parce qu'il m'apparaît y avoir un problème. Nous avons deux sortes de questions, celles qu'on trouve au *Supplément mensuel au Feuilleton*, les questions qui étaient inscrites au *Feuilleton* avant que l'on adopte le nouveau Règlement, et nous avons maintenant d'autres questions qui font l'objet de l'article 64(3) et qui demandent évidemment que le gouvernement réponde à la question dans les 45 jours.

Je fais ce rappel au Règlement, monsieur le Président, parce que j'ai une question qui date du 31 mai 1985, question qui fête aujourd'hui un anniversaire assez important et qui traite des pensions des fonctionnaires. Et comme vous le savez, monsieur le Président, j'ai soulevé la question à plusieurs reprises à la Chambre. Pourquoi le gouvernement ne répond-il pas à la question? Je ne sais pas. On m'a dit que d'ici quelques jours, quelques semaines peut-être, on donnerait une réponse globale à ce problème des pensions et que l'on déposerait les faits devant la Chambre.

Les questions sont posées pour obtenir justement des statistiques, des faits et des réponses nécessaires pour pouvoir comprendre où on en est. Si le gouvernement ne veut pas répondre aux questions qui ne font pas l'objet du paragraphe (3) de l'article 64 du Règlement, qu'il le dise, monsieur le Président, et on va refuser de continuer avec ces questions et on va les transférer à la nouvelle section des questions qui, elle, force le gouvernement à répondre en 45 jours. J'aimerais que le gouvernement se penche là-dessus sérieusement pour ne pas nous faire perdre de temps et puis, s'il veut qu'on abolisse les questions qui existaient avant que le nouveau Règlement ne soit adopté, on va le faire parce que justement le gouvernement a refusé ici, à la Chambre, que vous laissiez les questions en suspens. Ce n'est pas plus compliqué que cela!

● (1220)

[Traduction]

M. Lewis: Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de signaler qu'au cours de la présente législature, la trente-troisième, nous avons répondu à 83.8 p. 100 des questions, alors que le gouvernement précédent dont le député était membre, n'avait répondu qu'à 73 p. 100.

Par ailleurs, le député doit savoir que s'il tient à recevoir une réponse à sa question dans les 45 jours, il lui suffit, comme le prévoit le nouveau Règlement, de demander qu'une réponse lui soit donnée avant l'expiration de ce délai. Étant donné, comme le député pourra s'en rendre compte, que toutes les réponses requises dans les 45 jours ont été données, le député n'a qu'à procéder de cette manière pour recevoir la réponse à sa question.

M. Gauthier: Monsieur le Président, pour donner suite à cette suggestion, je propose que la question n° 386 fasse l'objet d'une réponse dans 45 jours conformément à ces nouvelles dispositions du règlement.

M. Lewis: Ce n'est pas possible.

M. Gauthier: Le secrétaire parlementaire prétend que je ne peux procéder ainsi maintenant. Qu'il se décide. J'attends cette réponse depuis un an. Le secrétaire parlementaire vient de me

dire qu'il m'est possible de réclamer une réponse dans les 45 jours. C'est ce que je fais.

M. Hnatyshyn: La présidence vous dira comment procéder.

M. Lewis: Monsieur le Président, sauf erreur, cette demande doit être présentée par écrit. Je suis certain que si le député fait cette demande par écrit, il obtiendra une réponse.

M. Hnatyshyn: Conformément au Règlement.

M. le vice-président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—
PROJET DE STRATÉGIE NATIONALE DE L'HABITATION

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est) propose:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à adopter une stratégie nationale de l'habitation comportant une définition des «besoins essentiels» qui englobera toutes les familles canadiennes vivant sous le seuil de la pauvreté établi par le Conseil national du bien-être social.

—Monsieur le Président, tout d'abord je dois dire que je suis heureuse que nous ayons aujourd'hui la possibilité à la Chambre de nous attarder sur le problème pressant du logement auquel doivent faire face plus d'un million de Canadiens, et en particulier, sur le problème délicat et bien précis que pose la définition des «besoins essentiels». Le logement est l'une des questions les plus importantes pour les Canadiens. Il s'agit de l'un de nos besoins essentiels.

Quand on peut se loger et se nourrir, on a au moins la possibilité de chercher un emploi, mais sans logement, quand on se retrouve parmi les dizaines de milliers de Canadiens sans abri, on n'a même pas un point de départ, un endroit à partir duquel on peut se chercher un emploi.

Le débat d'aujourd'hui nous permettra d'aborder un certain nombre de questions, notamment les compressions effectuées dans le financement des programmes fédéraux de logement ou des programmes connexes, dont le Programme d'aide à la remise en état des logements, ainsi que la suppression, par exemple, du Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes et l'annulation du Régime enregistré d'épargne-logement. Le gouvernement conservateur a procédé à un certain nombre de compressions.

Quand on examine les chiffres, quand on compare les sommes consacrées au logement en 1984 aux montants dépensés en 1985, la situation n'a rien de réjouissant pour le million de Canadiens et plus qui, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement, vivent dans des logements inadéquats et souffrent du manque de logements. En 1984, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a consacré 7.4 millions de dollars aux prêts destinés aux logements financés par le secteur public. En 1985, ce montant est tombé à 5.7 millions de dollars, soit une compression de près de 2 millions de dollars. La part du gouvernement fédéral dans les programmes de logement fédéraux provinciaux s'est élevée à 128 millions de dollars en 1984. En 1985, elle est tombée à 77 millions de dollars.